Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260331-01_20_03_2026B-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **20 mars** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 16 mars 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, M. COLAS, M. DE BODMAN, Mme VILBOU, M. LETERRIER*

***Excusée** : Mme AVELINE-BRIGNON*

***Pouvoir** : Mme AVELINE-BRIGNON donne pouvoir à Mme DELANGHE*

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 22 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alan BOUGIS est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

1. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints au Maire sont élus parmi les membres du Conseil Municipal,
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

L'effectif légal du Conseil Municipal de la Commune de Plouër-sur-Rance étant de vingt-trois, il ne peut y avoir plus de six adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE de fixer à six le nombre des adjoints au Maire de la Commune de Plouër-sur-Rance**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260331-01_20_03_2026B-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme, le 20 mars 2026

Le Maire,
Yann GODET

Le secrétaire de séance,
Alan BOUGIS



